

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 MAI 2026 A 19H30

Le 18 mai 2026, le conseil municipal de Sainte-Geneviève-des-Bois, régulièrement convoqué le 12 mai 2026 conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Frédéric PETITTA, Maire.

Etaient présents :

Frédéric PETITTA, Nathalie VASSEUR, Amir BEN MERZOUG, Nadia CARCASSET, Jean-Pierre VIMARD, Sarah BENHAMMOU, Philippe ROGER, Alice SEBBAG, Héritier LUNDA, Karine FARINA, Marc LE MEUR, Mohammed ZAOUÏ, Laurence BELAIGUES, Philippe DECOMBLE, Maria DE JESUS, Michelle BOUCHON, José MARTINS, Patricia BARTOLI, Brahim OUAREM, Cathy DA MOTA, Franck CHAUVEAU, Florence ROGER, Marie-Eve HODGI, Emmanuel GAPAILLARD, Stéphanie DALMASSO, Raymonde BLÉCOURT, Adrien FRANCISCO, Julie FERRÉ, Mickael AMAND, Patricia QUIEDEVILLE, Marie-Noëlle ROLLY, Dimitri GORGE-BERNAT, Mélanie SCHLATTER, Ivan CARRENO, Tahamout BENKHETTACHE.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article 2121.17 du code du texte précité.

Excusés ayant donné pouvoir :

Jacques BOULANGER (pouvoir à Jean-Pierre VIMARD), Naïma FERROUDJI (pouvoir à Sarah BENHAMMOU), Bertrand PUARD (pouvoir à Nathalie VASSEUR), Sébastien CHAMBRY (pouvoir à Philippe ROGER).

Absents Excusés :

Nombre de membres
composant le conseil : 39

en exercice : 39
présents : 35
représentés : 4
absents : 0

Frédéric PETITTA, Maire, ayant procédé à l'appel nominal, déclare la séance ouverte

Sarah BENHAMMOU est élue secrétaire.

Délibération n° 26-80

DGST : Corinne MICHEL

Service : Aménagement Durable et Urbanisme

Affaire suivie par Catherine DIJON

BILAN DE L'ACTIVITÉ FONCIÈRE ANNÉE 2025

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le Code de l'Urbanisme ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2241-1 ;

CONSIDÉRANT qu'au regard de ces différentes dispositions, il appartient au conseil municipal de délibérer chaque année sur les acquisitions et cessions foncières opérées sur le territoire de la Commune ;

VU le bilan des cessions et acquisitions immobilières de l'année 2025 joint ;

VU l'avis de la commission aménagement, cadre de vie, écologie, commerces et développement économique, réunie le 5 mai 2026.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

PREND ACTE du bilan de l'activité foncière de la Commune portant sur l'année 2025.

DIT que ce bilan sera annexé au compte administratif de la commune.

Pour extrait conforme.



Frédéric PÉTITTA

Maire de Sainte-Geneviève-des-Bois

Président de Cœur d'Essonne Agglomération



COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES

2025

Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de réalisation	Désignation des biens (terrains et immeubles)	Localisation	Contenance en m ²	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
03/03/2025	Terrain nu	Rue Frédéric Henri Manhés	607 m ²	COMMUNE DE SGDB	CDC HABITAT SOCIAL	Echange sans soulte	0 €
03/10/2025	Terrain nu	Route de Longpont	2552 m ²	COMMUNE DE SGDB	CENTRE HOSPITALIER SPECIALISE BARTHELEMY DURAND	Amiable	307 320,00 €

COMMUNE DE SAINTE GENEVIEVE DES BOIS
ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES
2025

Article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Date de réalisation	Désignation des biens (terrains et immeubles)	Localisation	Références cadastrales	Contenance en m ²	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de la cession	Montant
03/03/2025	Espaces verts et voirie	Rue Jean d'Alembert Rue J. JACQUES ROUSSEAU Rue Julian GRIMAU	AM 351-165-170 et 183	6954 m ²	CDC HABITAT SOCIAL	COMMUNE DE SGDB	AMIABLE	1 €
03/03/2025	Voirie et espaces verts	Rue Frédéric Henri Mannés	AL 205-168 et 169	1913 m ²	CDC HABITAT SOCIAL	COMMUNE DE SGDB	Echanges sans soufte	0 €
Effet rétroactif à	Bâtiment ROL TANGUY	10 rue des Sirolliers	AX n° 301	1479 M ²	SORGEM	COMMUNE DE SGDB	AMIABLE	1 €